

N°519

du 31
JUILLET
2012**Editorial**Par Koffi
SOUZA**QUEL NATIONALISME SPORTIF ?**

Il y a un nationalisme dangereux : celui qui exprime le refus de l'autre, l'agressivité envers les étrangers, la préférence donnée à la force plutôt qu'à la négociation, à la violence plutôt qu'à la diplomatie.

Il y a un nationalisme légitime : la fierté d'appartenir à une communauté libre et indépendante, le bonheur de la voir s'illustrer dans une saine compétition avec les autres nations, le sentiment d'être à la fois enfant du monde et citoyen de son terroir. A l'évidence, le nationalisme sportif relève de cette seconde catégorie. Le magnifique ballet d'ouverture des Jeux olympiques de Londres en est une superbe et réussie illustration. Les Jeux olympiques 2012, lancés par la Reine d'Angleterre Elisabeth II sont officiellement ouverts, après près de quatre heures d'un spectacle époustouflant conclu par Paul Mc McCartney sur le Hey Jude des Beatles.

Steve Redgrave, quintuple champion olympique d'aviron, a assuré, après David Beckham, le dernier relais de la flamme. Il l'a ensuite transmise à sept adolescents qui ont allumé la torche au centre d'un Stade olympique qui a assisté avec émotion au spectacle proposé par le réalisateur Danny Boyle. Toutes les flammes se sont jointes dans un grand creuset unificateur pour célébrer l'unité olympique.

Les Nations étaient pourtant là bien présentes et les délégations défilaient

suite à la page 6

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**P.3 Renforcement de l'accès à la justice au Togo**

Vers l'effectivité d'une saisine directe de la Cour constitutionnelle par les citoyens

P.731 juillet / Journée de
la Femme Africaine

**La femme
africaine veut être
plus indépendante**



Des juges de la Cour Constitutionnelle du Togo. Au centre (micro), le Président Aboudou Assouma

P.5

JEUX OLYMPIQUES 2012

**Boukpéti
toujours en lice,
Agbetoglo out**

P.3

Constats de la CNDH après une semaine de visite

**Les prisons civiles
sevrées du haricot et du
riz depuis janvier 2012**

P.4Infractions liées aux instruments et procédés
électroniques de paiement

**La Banque centrale
porte la sanction jusqu'à
7 ans de prison**

**PA-LUNION****www.pa-lunion.com**

- Actualités Nationales

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Sport
- * Culture...

- Informations Internationales

- Réflexions...

Renforcement de l'accès à la justice au Togo

Vers l'effectivité d'une saisine directe de la Cour constitutionnelle par les citoyens

Sylvestre D.

La pratique a une longue durée de vie dans des pays voisins comme le Bénin où, par exemple, un simple électeur peut lui-même saisir le juge constitutionnel sur des irrégularités électorales constatées dans sa circonscription électorale avant ou après le scrutin. Sans oublier les nombreux domaines liés à sa protection. Dans ces pays, on ne conçoit pas que la Cour constitutionnelle, garant des libertés individuelles, donc l'instrument de protection du citoyen dans une démocratie vivante, puisse être écartée du citoyen dans son fonctionnement. Le Togo n'en est pas encore à cette étape, bien que son juge constitutionnel ait souvent pris conscience du sujet. Vraisemblablement, on peut déjà rêver à cette réalité démocratique, sur la base du Plan national d'actions 2012-2016 pour la mise en œuvre des recommandations prises à l'issue de l'adoption du rapport de l'Examen périodique universel (EPU) courant mars 2012 à Genève. Le Togo devra concrétiser certains points avant le prochain passage devant le Conseil des droits de l'homme, vers fin 2016, pour son 2^{ème} rapport national en droits humains. On apprend ainsi que, pour accroître l'accès des populations à la justice, l'Autorité envisage de « réviser la Constitution et la loi portant organisation et attributions de la Cour constitutionnelle pour permettre sa saisine directe par les citoyens ». Les institutions responsables de cette démarche sont le ministère de la Justice et celui des Droits de l'Homme, le Parlement, la Cour constitutionnelle, la Primature et la Présidence de la République. Le 27 juin 2012, la ministre Léonardina Wilson de Souza faisait une communication au conseil des ministres qui inscrivait la période d'exécution de cette action entre juin 2012 et décembre 2013. C'est déjà trop loin, et c'est aussi proche.

L'UNION a fouiné un peu. En fait, on n'a pas trop besoin d'attendre de réviser un texte pour en arriver là. On peut estimer que la liste limitative de ceux qui ont qualité à saisir la Cour constitutionnelle est une liste d'exception. Et que la règle est la saisine directe par les citoyens. L'un des paradoxes togolais est que, dans un scrutin de listes, seule la tête de liste peut saisir la Cour sur des irrégularités. Il y en a tant d'autres. Et c'est ici qu'il faut déjà prier que tout ceci ne rencontre pas le manque de volonté ferme à vraiment offrir cette possibilité aux citoyens. Croisons les doigts !

Pour l'heure, tout profite au silence des textes et aux interprétations qui sont faites. La loi fondamentale a simplement confié à une loi organique la procédure suivie devant la Cour, notamment les délais pour sa saisine. Ces derniers temps, il n'est pas rare d'entendre dans la désapprobation populaire que tel acte, telle décision, telle



Des juges de la Cour Constitutionnelle du Togo. Au centre (micro), le Président Aboudou Assouma

mesure de l'Exécutif ou telle loi viole la Constitution. Il va falloir faire descendre le juge constitutionnel togolais dans la masse pour trancher. Mais, en l'état actuel, qui peut agir devant cette juridiction « spéciale » à une « compétence spéciale » ? La qualité à saisir la Cour est le droit reconnu à une personne ou à une institution de porter devant elle une affaire relevant de sa compétence. Elle a été limitativement déterminée au Togo, et ceux qui sont habilités à saisir la Cour diffèrent selon la nature du litige.

En matière électorale, c'est selon le type de scrutin. S'agissant des opérations référendaires, aucun texte ne règle la question. Il se pose toutefois la question de savoir si les formations politiques ayant pris part à ces opérations référendaires ne peuvent-elles pas agir au besoin à ce titre ? Dans le contentieux des élections présidentielles et législatives, la saisine est ouverte à « tout candidat ou toute liste » pour contester la régularité des élections. Donc, un chef de parti qui n'est pas candidat ne peut pas, en principe, agir en lieu et place du candidat de son parti. La requête doit être adressée à la Cour dans des délais bloqués, à compter de la publication des résultats provisoires par la Commission électorale nationale. En matière de contrôle de constitutionnalité, il faut distinguer selon qu'il s'agisse d'un contrôle a priori ou d'un contrôle a posteriori. Dans le contrôle a priori, plusieurs cas de figure peuvent se présenter. Toute loi organique, avant sa promulgation, doit être soumise à l'appréciation de la Cour par le Président de la République. La même obligation pèse sur les Présidents de certaines institutions qui doivent soumettre non seulement leurs règlements intérieurs, mais aussi les modifications desdits règlements à l'appréciation de la Cour avant leur mise en application. Et il est loisible au Président de la République, au Premier ministre, au Président de l'Assemblée nationale ou au 1/5 des membres de l'Assemblée nationale de déférer à la Cour toute loi avant sa promulgation. Parallèlement, dans le contrôle a posteriori, faculté est donnée à tout citoyen au cours d'un procès de soulever l'exception d'inconstitutionnalité de la loi qu'on

veut lui appliquer. Donc, pas de possibilité quand on n'a pas de problème avec la justice. Encore que, ici, ce n'est pas le plaideur qui saisit la Cour, mais la juridiction devant laquelle l'exception a été soulevée. Il n'appartient pas à la juridiction d'apprécier la justesse ou non de cette exception. Elle a l'obligation de surseoir à sa décision et de saisir la Cour pour qu'elle apprécie l'exception. Il en résulte que ce contrôle peut intervenir à tout moment après la promulgation de la loi. Enfin, un domaine qu'on rencontre tous les jours : la violation des droits fondamentaux du citoyen lambda. Du fait que la Cour soit protectrice des droits fondamentaux et des libertés publiques, elle doit être saisie en cas de besoin. La logique voudrait que ce soit la victime de la violation qui soit habilitée à saisir la Cour en vertu du principe « pas d'intérêt, pas

d'action », ou toute personne qui a intérêt. Mais tel n'est pas le cas en l'état actuel du droit positif togolais. En fait, la Constitution, la loi organique sur la Cour et le règlement intérieur de la Cour n'ayant pas défini les personnes habilitées à saisir la Cour à ce propos, il se dit de ce côté que la Cour reste dans l'expectative des réformes. Au finish, en pratique, il n'y a que la voie de l'exception d'inconstitutionnalité.

En rappel, au Bénin, en cas de contrôle de constitutionnalité, la saisine est ouverte à tout citoyen pour les lois, les textes réglementaires, les actes administratifs et la violation des droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques. Pour la violation des droits de la personne humaine et des libertés publiques, la Cour s'autosaisit et se prononce d'office.

Constats de la CNDH après une semaine de visite

Les prisons civiles sevrées du haricot et du riz depuis janvier 2012

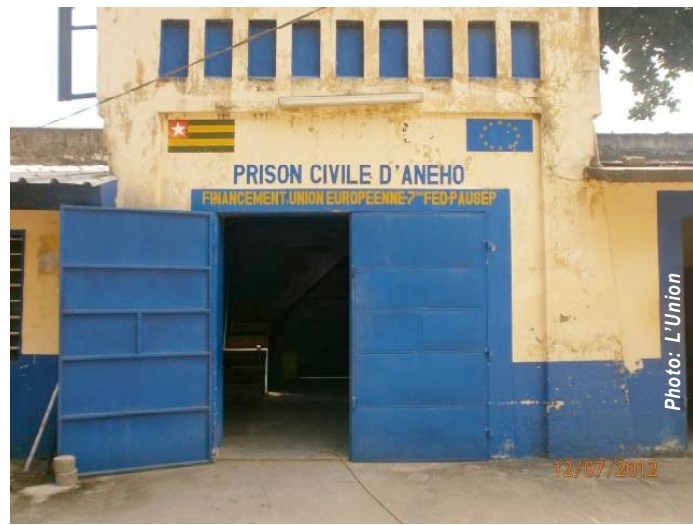


Photo: L'Union

se demander si cette surpopulation n'a pas contribué aux nombreux cas de décès enregistrés en 2012 dans certaines prisons civiles comme à Aného, Dapaong et surtout Lomé.

La Commission constate aussi que, dans la plupart des prisons, le nombre de prévenus est souvent plus élevé que celui des condamnés. Motif pris de ce que, certainement, les détenus accusés de crime ne sont pas vite jugés. « Certains font sept (7) voire huit (8) ans sans jugement. La raison évoquée par certains magistrats est que les cours d'assises (de Lomé et de Kara) ne tiennent que deux (2) sessions l'an, ce qui constitue un handicap pour ces prévenus qui ne

Les partis politiques d'opposition ont cru comprendre et annoncé que la démission du Premier ministre Gilbert Fossoun Hounbo a été une surprise pour le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé.

Il était dit que ce sont les caciques du pouvoir en place, c'est-à-dire ceux qu'on appelle ici "les barons du Rpt" qui l'ont poussé à bout. Et ne pouvant plus continuer d'être une marionnette pour eux, il a préféré rendre le tablier. Et ce, après presque quatre années de collaboration.

L'autre explication donnée par la même classe politique opposante est que la pression de la rue était trop forte au point d'amener M. Hounbo à demander à Faure Gnassingbé d'accepter toutes les revendications du Collectif "Sauvons le Togo". Face au refus du Chef de l'Etat, le Pm a alors préféré se retirer.

Après moult spéculations, et ça c'est du déjà écrit dans nos colonnes, les services de communication de la Présidence de la République et de la Primature ont démenti catégoriquement toute dissension entre les deux chefs de l'Exécutif. Mais plutôt que la démission de Hounbo répond d'une stratégie du Chef de l'Etat de faire participer toutes les forces politiques à la gestion des affaires de l'Etat, surtout à l'organisation des élections législatives prochaines.

Arrive "un troisième larron" qui détient le secret des dieux. C'est M. Kofi Yamgnane, le franco-togolais, membre du parti socialiste français, ancien Secrétaire d'Etat sous François Mitterrand, ancien maire de St Ouliz en France, et dont la candidature au scrutin présidentiel de 2010 au Togo a été purement et simplement invalidée. M. Kofi Yamgnane a une idée claire et nette de la démission de Hounbo. Pour lui : "Hounbo n'a pas démissionné, il a été mis dehors." Il l'a dit dans une réaction fâcheuse au lendemain de la nomination de M. Ahoomey-Zunu au poste de Premier ministre. En le justifiant par un alignement de mots français : "Des dissensions existent depuis toujours au sein du Rpt, faucons prédateurs solitaires d'un côté, lycaons prédateurs en bande de l'autre. Grâce à ses méthodes brutales connues, le père-fondateur avait réussi, tant bien que mal, à garder le couvercle sur cette marmite en extrême ébullition." Qui dit mieux ?

M. Yamgnane qui a raté le poste de Monsieur Afrique de l'Elysée à la prise de pouvoir de François Hollande -il y a eu beaucoup de commentaires sur ce poste et M. Kofi se portait volontaire pour l'assumer au cas où on le lui proposait, mais bon ce n'est que partie remise- prend ainsi de façon spectaculaire le contre-pied de la position de ses amis du Frac.

Voilà qui relance à nouveau le débat sur l'unicité des intérêts et actions de l'opposition togolaise. En tout cas, cette nouvelle sortie de Kofi Yamgnane, après plus d'un an de mutisme sans activité politique au Togo, a permis de connaître avec exactitude les mobiles du départ de Hounbo. Merci M. Yamgnane.

maladies contagieuses.

« S'agissant des mauvais traitements, il est à noter qu'en dehors des corvées instituées dans pratiquement toutes les prisons pour punir les prisonniers indisciplinés ou récalcitrants, aucun cas de torture n'a été signalé, ainsi que l'ont reconnu la plupart des détenus interrogés », écrit la CNDH sur son site Internet. On peut y lire également que, sur le plan alimentaire, la ration servie aux détenus est moins consistante en quantité et en qualité.

« Dans toutes les prisons visitées, elle est d'un repas par jour, soit trois (3) boules de pâte servie à midi, et parfois de la farine du manioc communément appelée « gari ». Cependant, les prisonniers ont la possibilité de compléter cette ration par des offres des parents ou amis. Mais, le paiement du droit de visite (300F voire 200F ou 100F selon les prisons) limite en pratique cette possibilité, ce qui fait qu'en définitive, la ration se révèle insuffisante quantitativement et qualitativement ». Si, autrefois, le repas servi se composait alternativement de pâte, de haricot et rarement de riz, les régisseurs relèvent que, depuis le début 2012, le haricot et le riz ne leur sont plus

suite à la page 4

Infractions liées aux instruments et procédés électroniques de paiement

La Banque centrale porte la sanction jusqu'à 7 ans de prison

Jean Afolabi

D'après la toute nouvelle Loi uniforme relative à la répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédures électroniques de paiement, un tireur ou mandataire qui, en connaissance de cause, émet un chèque domicilié sur un compte clôturé, est puni est puni d'une peine de prison de 3 ans et d'une amende de 2 millions de francs Cfa. Il en est de même si, après l'émission d'un chèque, il retire tout ou partie de la provision. Toute personne qui contrefait, falsifie ou tente de contrefaire ou de falsifier un chèque, ou qui, en connaissance de cause, fait usage ou tente de faire usage d'un chèque contrefait ou falsifié écope d'une peine de 5 ans et 5 millions de francs d'amende.

Est puni d'un emprisonnement de 7 ans et d'une amende de 10 millions de francs quiconque en connaissance de cause, fabrique, acquiert, détient, cède, offre ou met à disposition des matières, machines, appareils, équipements, instruments, programmes informatiques ou toutes données conçus ou spécialement adaptés pour commettre les infractions de contrefaçon. La tentative des infractions énumérées ci-dessus est punie comme le délit consommé.

Le tireur de chèque sans provision ou falsificateur prend une interdiction allant jusqu'à 5 ans. S'il viole l'interdiction, il bénéficie de 5

nouvelles années derrière les barreaux avec en sus 2 millions de francs d'amende.

Est puni d'un emprisonnement de 3 ans et d'une amende de 10 millions de francs, quiconque utilise à d'autres fins que celles prévues par les dispositions du Règlement, les informations centralisées par la Banque centrale en application des articles 127 à 130 dudit Règlement. Idem lorsque la personne assure, en lieu et place de la Banque centrale, sauf autorisation expresse de la Bceao, la centralisation des informations prévues par les articles 127 à 130 du Règlement. Entre autres infractions, la contrefaçon, la falsification ou l'utilisation frauduleuse de cartes bancaires sont punies jusqu'à 5 ans de prison et de 10 millions de francs d'amendes.

Réuni en session ordinaire le 29 septembre 1995 à Bamako, au Mali, le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) avait approuvé et proposé aux Etats membres, pour adoption, un projet de «Loi uniforme relative aux instruments de paiement : chèque, carte de paiement et de retrait, lettre de change et billet à ordre». Le projet s'inscrivait dans le cadre de l'harmonisation des législations des Etats membres de l'Union en matière monétaire, bancaire et financière dont le principe est établi à l'article 22 du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Umoa. Cette Loi uniforme prévoyait notamment dans

son édifice répressif l'incrimination et la sanction des atteintes liées aux chèques (articles 83 et suivants) ainsi que celles relatives aux cartes de paiement et de retrait (articles 106 et suivants). La réforme des systèmes de paiement initiée par la Banque centrale en 1999 s'est traduite en particulier par l'adoption par le Conseil des ministres de l'Uemoa, le 19 septembre 2002, du Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Au fil des ans, le dispositif répressif contenu dans la Loi uniforme sur les instruments de paiement s'est révélé, à l'épreuve du temps, inadapté au nouveau cadre juridique et institutionnel tracé par le Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA, en raison des nouveaux enjeux liés à la vie des affaires. «La mise en place du cadre réglementaire et conventionnel de la modernisation des systèmes de paiement étant quasiment achevée, il s'est avéré nécessaire d'élaborer une autre Loi uniforme prenant en compte l'ensemble des incriminations prévues par le Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA et consacré exclusivement aux sanctions pénales des infractions sur les instruments de paiement scripturaux», a expliqué la Banque centrale pour justifier la nouvelle loi.

suivis par ceux du Sénégal – avec 78,463 milliards de francs –, et du Burkina Faso avec 61,907 milliards de francs. Viennent ensuite les établissements de crédit du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Niger, avec respectivement 44,78 milliards, 24 milliards et 12,5 milliards de francs. Le taux marginal est de 3,0580% et le taux maximum proposé à 3,5001%.

Besoins de liquidités bancaires

54,850 milliards Cfa injectés dans le circuit togolais

Les établissements de crédit de la place Togo se sont adjugés, valeur 24 juillet 2012, le montant de 54,850 milliards de francs Cfa auprès de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) devant servir de liquidités dans les opérations bancaires. L'opération entre dans le cadre d'une injection de liquidités de 400 milliards de francs par la Banque centrale dans les pays de l'Union économique et

monétaire ouest africaine (Uemoa). Elle arrive à échéance le 20 août 2012, indique la Bceao. Le taux minimum proposé s'est situé à 3,0500%, et le taux moyen pondéré à 3,2212%.

L'opération a connu la participation de 30 établissements de crédits de l'espace Uemoa, sauf la Guinée-Bissau. Outre le Togo, ceux du Bénin se sont adjugés le montant de 123,5 milliards de francs. Ils sont

Pour achat d'intrants, égrenage et commercialisation

20 milliards Cfa de la Boad dans la filière coton du Bénin

La Banque ouest africaine de développement (Boad) vient d'approuver un prêt à court terme de 12 milliards de francs Cfa destiné à financer partiellement la campagne cotonnière 2012-2013 en faveur de l'Etat du Bénin. Le financement permettrait de couvrir l'achat d'intrants et de coton graine, les dépenses liées au transport, à l'égrenage, au stockage ainsi que les frais de commercialisation du coton fibre, explique la Boad. Sans ce crédit les producteurs auraient

connu une année blanche, sans semis ni récolte, estime-t-on à Cotonou. Le pays disposera en tout de 115 milliards de francs Cfa pour la campagne 2012-2013. Par ailleurs, le gouvernement béninois a annoncé, début juillet, une augmentation de 10 francs Cfa par kilogramme sur le prix d'achat du coton graine aux producteurs, pour la campagne agricole 2012-2013, d'après un communiqué gouvernemental. «Ces prix sont à 260 francs le kilogramme de coton

classé premier choix contre 250 francs la campagne 2011-2012 et à 210 francs le kilogramme de coton classé deuxième choix contre 200 francs la campagne écoulée», souligne le texte.

Le communiqué précise par ailleurs que le montant de la fonction critique est fixé à 20 francs le kilogramme de coton graine au lieu de 30 francs le kilogramme la campagne dernière. «Cette politique d'augmentation du prix d'achat du coton graine aux producteurs vise

Validation du Programme PER II de l'UEMOA

Une stratégie régionale pour créer 200 000 emplois par an

La mise en œuvre de la 2eme phase du Programme économique régional 2012-2016 (PER II 2012 2016) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) nécessite un financement global de 5763 milliards Cfa pour 102 projets intégrateurs qui concerneront le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Sous le patronage d'Alassane Ouattara, une réunion des chefs d'état de la zone (96 millions d'habitants) a entériné, début juillet, ce programme, avec pour objectif de renforcer l'intégration des

économies, de garantir une croissance annuelle supplémentaire du Produit intérieur brut (Pib) de 1,9% sur l'ensemble des pays de la zone et une baisse du taux de pauvreté de 41 à 34%, rapporte l'agence Ecofin.

Le portefeuille du PER II a repris 45 projets du PER I et intégré 57 nouveaux projets qui couvrent des axes stratégiques de la commission de l'Uemoa à savoir : renforcement de la cohésion sociale et territoriale, consolidation de la gouvernance et approfondissement de l'intégration économique, développement des infrastructures économiques, appui

à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré, développement des ressources humaines et mise en place d'un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi/évaluation. La commission de l'Union, sous la conduite de son président Hadjibou Soumaré, a déjà mobilisé 675 milliards de francs (11,7% du coût global du projet). Reste donc à trouver 4400 milliards de francs. L'Uemoa pèse 33% du PIB et 1/3 de la population de l'Afrique de l'Ouest.

D'après la FAO et l'OCDE

Les prix agricoles 10 à 30% plus élevés à la prochaine décennie

Les prix mondiaux des produits agricoles devraient suivre une tendance à la hausse au cours des dix prochaines années, tout en demeurant supérieurs de 10 à 30% en moyenne, à ceux de la décennie écoulée tandis que les graines oléagineuses surpasseront le blé et les autres céréales, indiquent les Perspectives agricoles de l'Organisation de coopération et de développement économique (Ocdé) et de la FAO 2012-2021. Ces deux tendances sont alimentées par la demande des pays émergents. Si les prix alimentaires, mesurés par l'indice de la FAO, reculent depuis avril, «la tendance est maintenant à la hausse», souligne le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, précisant que «C'est en raison de la rareté des ressources et des terres, de la croissance de la population

mondiale et du changement dans les modes de consommation».

L'OCDE et la FAO estiment que la production agricole n'augmentera qu'au rythme de 1,7% sur la prochaine décennie contre plus de 2% au cours des dernières décennies en raison de «l'aggravation des contraintes de ressources, les pressions environnementales et la hausse du coût de certains intrants devraient inhiber la réaction de l'offre dans presque toutes les régions». Les pays en développement seront la principale source d'augmentation de la production d'ici 2021 et prendront une part croissante dans le commerce mondial en particulier des pays comme le Brésil, l'Indonésie, la Thaïlande, la Russie et l'Ukraine.

Merritt Cluff, économiste senior à la FAO, estime que les principaux

secteurs de croissance dans les 10 prochaines années seront l'alimentation pour le bétail et les huiles végétales. Le prix des oléagineux devraient augmenter de 9% en termes nominaux, les prix élevés du pétrole et les biocarburants soutiendront les prix. Il est prévu que 16% de la production d'huile végétale sera utilisée d'ici 2021 pour les biocarburants, dont la production (bioéthanol et biodiesel) va presque doubler. Des biocarburants qui auront un impact important sur les niveaux de volatilité des marchés des produits alimentaires. «Le principal enjeu auquel l'agriculture mondiale est confrontée consiste à accroître la productivité de manière plus durable pour répondre à la hausse de la demande d'aliments pour l'homme et pour le bétail, de carburant et de fibres», estiment l'OCDE et la FAO.

Constats de la CNDH après une semaine de visite

Les prisons civiles sevrées du haricot et du riz depuis janvier 2012

suite de la page 3

envoyés. D'où l'appel de la CNDH à améliorer la qualité des repas servis aux personnes privées de liberté.

A la prison, le logement va mal. Les bâtiments qui abritent les détenus

se révèlent insuffisants dans certaines prisons. Les couchettes des détenus sont constituées de nattes, par endroits insuffisantes, usées et non remplacées. Bonjour la transmission des maladies de la peau comme la teigne ou la gale. A côté, il a été signalé à la CNDH des cas fréquents de paludisme, maux de tête, de ventre, toux, grippe, parasitose intestinale, etc. Il y a des infirmiers dans certaines prisons. «Celles qui en disposent ne sont pas pourvues en médicaments depuis le dernier trimestre de l'année 2011», note la Commission. Donc, en cas de maladies graves, les patients sont systématiquement évacués dans les hôpitaux, à la charge des familles des prisonniers ou de certains bienfaiteurs.

Les conditions d'hygiène sont très déplorable dans nombre de prisons. Il n'est pas aisé de respirer dans certaines prisons en raison des mauvaises odeurs dégagées par la forte concentration des détenus. C'est le cas dans les prisons civiles de

Dapaong et de Lomé. Dans certaines prisons, les détenus se plaignent du manque de produits (détergents) pour l'entretien des locaux. Dans d'autres, ils apprécient la magnanimité de l'ONG Prisonniers Sans Frontières qui leur fournit l'essentiel du matériel d'entretien.

Dans toutes les prisons civiles du Togo, le droit à l'information des personnes privées de liberté est garanti et protégé. On a des postes téléviseurs et des radios. «Ce qui est rassurant c'est que les relations au sein des prisons, c'est-à-dire les relations entre les prisonniers et l'administration pénitentiaire d'une part, et entre les prisonniers eux-mêmes d'autre part, sont bonnes dans l'ensemble».

A rappeler que la visite des prisons civiles s'inscrit dans la dynamique de préparation de la CNDH à abriter le Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNPT). Une prochaine tournée est annoncée dans les autres centres ou lieux de détention à travers le pays.

JEUX OLYMPIQUES 2012/

Boukpéti toujours en lice, Agbetoglo out

Le Togolais Benjamin Boukpéti s'est qualifié, dimanche, pour les demi-finales de l'épreuve du Kayak monoplace Homme des Jeux Olympiques à l'issue des préliminaires qui se sont déroulées dans le bassin de Lee Valley White Water Centre de Londres.

Gilles Vevey / N. T.

Parti avec le dossard 18, le Togolais s'est classé 14ème des séries avec un score de 90.52 points (les 15 premiers sont qualifiés) à l'issue de l'épreuve dominée par l'Allemand Hannes Aigner.

Lors de la première série, le médaillé de bronze 2008 a terminé 17ème avec un score de 95.28 points. Se reprenant lors de la deuxième série, le natif de Lagny-sur-Marne a enregistré la 10ème performance (90.52). Au meilleur des deux, le Togolais prend la 14ème et avant dernière place qualificative.

"Dès fois, il y a des choses qui sont dures mais cette fois, c'est plus que dur. Aux derniers entraînements, j'étais bien, je pensais réellement que j'allais être prêt pour cette course. J'ai fait des qualifs, pour moi, assez laborieuses. Une première manche pourtant pas très loin de ce qu'il faut faire mais ça me met loin derrière en temps. Une deuxième un peu mieux, zéro pénalité, je progresse, c'est bien. C'est un peu limite mais j'espère que ça va s'améliorer", a-t-il déclaré à Noël Tadeignon, journaliste free lance.

Benjamin Boukpéti sera au départ des demi-finales mercredi 1er août prochain.

Défaite d'Agbetoglo en



Mawussi Agbetoglo, le premier Togolais éliminé aux JO de Londres

tennis de table

De son côté, Mawussi Agbetoglo (18 ans) été éliminé, samedi matin, par l'Australien Justin Han au tour Préliminaire de l'épreuve de tennis de table hommes simple. L'Australien s'est imposé par 4 jeux à 2 (9-11 11-7 11-1 8-11 11-8 11-9).

"Mawussi Agbetoglo n'a pas démerité, il a offert un bon jeu mais son adversaire était plus expérimenté que lui et l'expérience a fait la diffé-

rence", a déclaré Kodjo Theophile Locoh, président de la fédération togolaise de tennis de table avant d'ajouter : "Nous sommes venus apprendre et prendre des contacts pour que notre discipline prenne véritablement son envol et sur ce point notre objectif est atteint".

Agenda

Exempt des 32e de finale des Jeux Olympiques de Londres, le judoka togolais Sacha Dénanyoh en-

tame la compétition à partir des 16e de finales. Il affrontera mercredi le vainqueur du combat entre l'Ukrainien Artem Vasylenko et le Kazakh Islam Bozbayev.

Enfin, la benjamine des JO de Londres, Rebecca Kpossi (13ans) se jettera à l'eau vendredi pour les séries de l'épreuve de 50 mètres nage libre.

BEACH HANDBALL/

Victoire du Togo chez les hommes et les dames

L'équipe masculine des Redoutables du Togo et les dames de Libertis également du Togo ont remporté dimanche à Lomé la première édition du Tournoi international de beach hand-ball (TIBACH).

Les finales jouées en deux manches de 10 mn chacune avec une pause de 5 mn ont opposé des équipes togolaises. Les redoutables sont venus à bout de Beach club du Togo au jeu décisif (4-3). Après les deux manches les scores étaient d'une victoire partout (19-13 pour les Redoutables et 15-13 pour Beach club du Togo). Libertis, pour sa part, a triomphé d'Etoile du Golfe par 9-3 et 7-4.

Cette compétition organisée par la Fédération togolaise de hand-ball (FTHB), avec l'appui de la Confédération africaine de handball (CAHB) a regroupé les équipes hommes et dames seniors du Togo, du Bénin et du Ghana.

Le tournoi vise à initier les pays voisins du Togo, notamment le Bénin et le Ghana à s'imprégner à ce type de sport.

FOOTBALL/

L'AS Togo Port retrouve des couleurs

L'AS Togo Port de Lomé s'est imposé face à Koroki 4-1, en match comptant pour la 27e journée du championnat national de Première Division, disputée samedi au stade municipal de Lomé.

Les Portaires n'ont pas trop forcé leur jeu pour venir à bout d'une équipe de Koroki empruntée physiquement par le jeune musulman. Conséquence, ce sont les visiteurs malchanceux qui inscriront deux des quatre buts contre leur propre camp.

Obligé de gagner pour ne pas trop se faire distancer par ses adversaires immédiats, Agaza, de son côté, a dû puiser dans son tréfonds pour s'imposer devant une équipe de Badou qui n'était pas au stade de Gbossimé en victime résignée. Et d'ailleurs, les Scorpions pouvaient se frotter les mains pour avoir marqué dès la 13e mn de jeu pendant que l'équipe de Badou doutait. Car en deuxième mi-temps, les Ours ont fait feu de tout bois pour revenir dans la partie. En vain.

Autres résultats : Dyto s'impose devant Kotoko 1-0 ; Unisport contraint Sara Sport au partage des points (1-1). Foadan bat Semassi 3-0 ; Le match AS Douanes vs Gomido n'est pas allé à son terme. Quant Abou Ossé vs Asko, il est reporté pour cause de pluie.

REPÈRES

Rendre l'agriculture plus fertile

Un atelier de formation sur la technique d'amélioration des conditions du petit élevage et de fertilité des sols a réuni le lundi 23 juillet à Vogan, des groupements agricoles de Vo.

Organisé par la Chambre Régionale d'Agriculture Maritime (CRA-M), avec l'appui financier du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel (FNAFPP), cet atelier a permis de renforcer les capacités des participants pour l'adoption des innovations technologiques agricoles en vue d'accroître les productivités. La finalité est d'assurer l'autosuffisance alimentaire et la commercialisation des surplus agricoles pour l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs. Les délégués ont été instruits sur des thèmes relatifs entre autres à l'amélioration des conditions du petit élevage; aux techniques de la fertilité des sols et à la recherche de débouchés. Le préfet de Vo, Kokou Leguedé a invité les groupements à profiter de cette formation pour augmenter la productivité en vue d'une sécurité alimentaire. Le secrétaire exécutif du FNAFPP, Tchankoni Koffi a présenté sa structure, ses objectifs et ses attributions et exhorté les participants à s'approprier les enseignements reçus afin de pérenniser leurs actions pour une productivité accrue. Auparavant, le président de la CRA-M, Aziakou Komlan avait témoigné sa gratitude au FNAFPP pour son appui. Il a exhorté les participants à mettre en pratique les connaissances acquises et à en faire tache d'huile.

Atteindre le PSE

Un atelier de renforcement de capacités en mécanisme de décaissement des subventions de fonctionnement et suivi de la gestion des fonds à l'intention des 90 inspecteurs des enseignements préscolaire et primaire ainsi que des trésoriers payeurs régionaux et préfectoraux s'est tenu les 23 et 24 juillet à Kpalimé.

Organisée par le ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la composante qualité du "Projet Education et Renforcement Institutionnel" (PERI), initié par le partenariat mondial à l'éducation et administré par la Banque Mondiale. Le PERI contribue à l'atteinte des objectifs du Plan Sectoriel de l'Education (PSE), visant la scolarisation universelle de qualité en 2020. Dans ce but, le projet prend en charge le financement de certaines activités inscrites dans les programmes 1 et 5 consacrés à l'éducation de base et 5 au renforcement de capacités. Il s'est agi pour les participants de mettre en place un mécanisme de gestion des subventions de fonctionnement. Les acteurs ont fait l'état des lieux des dépenses du budget de fonctionnement du PERI par inspection et discuté des difficultés auxquelles ils sont confrontés sur le terrain. Ils se sont appropriés le circuit d'exécution du budget de fonctionnement et étudié le dispositif de suivi et les outils utilisés pour que ces opérations soient bien enregistrées au niveau local. Pour le directeur des Affaires financières, Amaglo Kossivi et le spécialiste en formation en gestion, Boubakar N'Diaye, le partenariat mondial pour l'éducation a fait don de 45 millions de dollars US au ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation pour améliorer la qualité de l'enseignement, l'accès et le renforcement institutionnel. Selon eux, cet atelier est important parce qu'il permet d'informer les acteurs de la chaîne de dépenses de ces subventions.

La journée de l'enfant à Badou

La 22e journée de l'Enfant Africain a été célébrée en différé le mercredi 15 juillet à Badou, à travers une causerie-débats sur le thème de l'année "Les droits des handicapés: le devoir de protéger de respecter, de promouvoir et de réaliser".

Organisée par la direction préfectorale de l'Action sociale et de la Solidarité nationale en collaboration avec le cadre de concertation des acteurs de la protection de l'enfance, cette manifestation a regroupé une centaine de participants des services publics et des ONG et associations impliquées dans la protection des enfants. Les participants ont médité sur le thème et aidé les membres du cadre de concertation à identifier les problèmes auxquels sont confrontés les enfants de la préfecture. Ils ont identifié entre autres problèmes la déperdition scolaire, la délinquance juvénile, la prostitution, les grossesses non désirées, le trafic des enfants et le phénomène d'enfant de rue. Ces problèmes seront analysés par les membres du cadre de concertation en vue d'élaborer un plan d'action. Le directeur préfectoral de l'Action sociale, Koéliwa Atimou a indiqué que beaucoup d'enfants handicapés sont soumis à la violence, à la négligence et aux mauvais traitements. "Certains parents refusent à ces enfants de participer aux activités socio-culturelles: école, messe, danse jeux sortie...", a-t-il ajouté. Il a insisté sur la prise en charge de ces enfants dès leur bas âge en leur accordant l'amour parental au même titre que les autres enfants. Le président de la délégation spéciale de la commune de Badou, Assémoa Kwami Naleisseh a déploré la discrimination subie par les enfants handicapés. Il a signifié que ceux-ci possèdent des aptitudes et des potentialités inattendues lorsqu'on leur accorde une attention et des soins. "Aidons ces enfants à être utiles en les aimant et protégeant", a-t-il souligné. M. Assemoah a exhorté les membres du cadre de concertation à élaborer leur plan d'action pour aider les enfants.

Un continent à la mer ! de Ayayi Togoata Apedo-Amah

La didascalie pose une situation de naufragés toujours en détresse sur «*Un vaste radeau, en fait un morceau de coque d'un vieux rafiot qui vient de couler avec sa cargaison de mille trois soixante et un immigrés en route vers l'Eldorado européen. Sur le radeau sept corps inanimés.*».

Quoi de plus pour vivre l'enfer ? Dans sa première pièce de théâtre, «*Un continent à la mer !*», l'universitaire Togoata Apedo-Amah met en scène cette atmosphère apocalyptique de l'Afrique en mettant en situation sept personnages de même origine territoriale, mais d'ethnies et de classes sociales différentes.

On y retrouve d'une part deux barons d'un régime dictatorial (un ex-colonel et ex-ministre, un ex-dignitaire et sa femme), la classe des dominants et des nouveaux riches, pilliers invétérés des ressources de leur pays. Puis, d'autre part, un instituteur, sa femme et leur nouveau-né, et une prostituée qui forment cette classe des pauvres, des dominés, des humiliés de la vie : le peuple. A l'horizon, rien si ce n'est l'immense étendue d'eau. Aucune échappatoire si ce n'est une mort certaine.

Les personnages du drame sont livrés à eux-mêmes ; les deux classes tantôt hostiles, tantôt interdépendantes, tantôt victimes devant le tribunal accusateur de l'une ou l'autre, sont devenues inséparables sur cette frêle embarcation qui les conduit tout droit à la mort. Devant une mort qui semble inéluctable reste les confessions de chacun pour soulager au moins une conscience chargée ou pour se justifier du rôle joué dans la vie.

Sans conteste, par analogie, Apedo-Amah revisite la pièce *Huis Clos* de Jean-Paul Sartre en plantant en pleine mer l'enfer d'une Afrique au bord du chaos. Si dans la pièce de Sartre, les trois personnages se retrouvent en enfer après leur mort, ici les sept personnages sont destinés à la mort. Chez l'auteur de *La*

Nausée, les hommes sont enfermés dans une chambre sans aucune issue, un parfait huis clos ; chez Apedo-Amah, la mer est sans issue pour les naufragés. Les signes eschatologiques d'une société vouée à l'autodestruction sont bien mis en évidence, les responsables tout désignés : la soldatesque et les politiciens tarés. L'universitaire Apedo-Amah livre un réquisitoire sans concession sur «*le fiasco douloureux*» de «*L'Afrique des soldats et des politicards*», des «*colonels sac-au-dos*», des «*despotes à la con*» qui ont «*détruit jusqu'aux valeurs les plus chères qui ont fondé nos civilisations et nos cultures*». Ce radeau qui se noie, c'est aussi l'immigration africaine qu'il critique vertement, surtout sa clandestinité qui voue les acteurs à la destruction certaine.

Le thème de l'immigration est tellement abondamment abordé par de nombreux dramaturges africains, surtout togolais, qu'il pourrait tomber dans le déjà dit et pensé. Accueil que l'auteur a évité avec beaucoup d'adresse en donnant d'ailleurs par la richesse des dialogues une virginité à cette thématique. L'allégorie de l'enfer exprime non seulement l'absence d'espoir (mort du nouveau-né), mais découvre également la culpabilité de ses habitants, forcément tous coupables de s'y retrouver. Les dirigeants sont aussi coupables que les peuples. C'était même admirable dans la pièce qu'aucune ethnie n'est mise à l'index, les monstres et les victimes étant de toutes les ethnies. D'où cette absence de manichéisme dans la pièce.

Par exemple, l'ex-colonel et ex-ministre, un monstre génocidaire, cupide et avide de pouvoir, qui sacrifie un bébé pour éliminer un rival de la course, est aussi coupable que l'instituteur carriériste qui se refuse, par poltronnerie et lâcheté, à se révolter contre les traitements réservés à ses collègues par l'establishment. De même ceux qui partent pour l'Eldorado occidental sont



responsables, ne serait-ce que du délit de fuite que ceux qui végètent sur place sans tenter de changer la situation, sans construire.

Une première œuvre, une main de maître

«*Un continent à la mer !*» est une œuvre d'une grande richesse, assez intéressante à certains points de vue. La pièce est écrite dans un français simple, limpide et châtié par endroits ; le style emprunte beaucoup à une scatologie savoureuse. Le style a peut-être à voir avec le vocabulaire des rebonds enflammés de l'auteur dans les journaux de la place, mais très peu en comparaison de ces imprécations. Son impertinence est adorable. Les dialogues sont délicieux, d'une richesse linguistique inouïe. On ne peut lire cependant «*Un continent à la mer !*» sans explorer l'histoire personnelle de l'auteur, universitaire, militant politique et activiste des droits de l'homme, un personnage très déçu du combat politique qui arbore des dreadlocks depuis quelques années, signe d'un intellectuel demeuré rebelle à toutes formes d'asservissements. La pièce est terminée en novembre 2004. Apedo-Amah a déjà quitté le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), parti politique, après avoir

publié un brûlot sur la responsabilité partagée de son parti dans l'absence d'alternance démocratique au Togo. Il se laisse pousser des dreadlocks. En 2004, il était secrétaire général de la Ligue Togolaise des droits de l'homme. L'homme a dès lors une autre analyse beaucoup plus contrastée de la situation dramatique de l'Afrique. Il s'agit d'une grande évolution chez l'auteur. On connaît l'universitaire au discours enflammé et impertinent, on vient de découvrir un très bon auteur de théâtre. Que sa carrière en soit lancée !

S'il pointe d'un doigt accusateur les pouvoirs militaro-civils, les affairistes «blancs» et «libanais», il met également en cause le peuple qui est resté les bras croisés sans se défendre. Un de ces personnages pestiférés ne disait-il pas, «*On peut être condamné à mort mais pas à vivre. Pour une fois, je suis d'accord avec Sika : personne n'est condamné à fuir. Nous, les élites qui avons trahi, notre médiocrité n'a été possible que parce qu'elle a trouvé un terreau fertile à travers la résignation et la démission généralisées*» ?

Aux Africains Apedo-Amah dit tout simplement : battez-vous !

Editorial

QUEL NATIONALISME SPORTIF ?

suite de la page 1

derrière leur drapeau pour bien marquer l'ouverture d'une saine compétition entre elles.

Chacun va désormais compter dans le calme et la paix, la joie ou le regret ses succès ou ses échecs.

Le nationalisme sportif est pacifique et fédérateur.

La frontière est pourtant tenue entre la vertu et le vice. Les rassemblements sportifs et leur

immense audience sont trop souvent le lieu d'affrontements entre supporteurs. Les racines du mal peuvent aussi s'infiltrer dans les plus nobles des compétitions. Au moment où on commémore la tuerie des JO de Munich, voilà quarante ans, il faut sans relâche proclamer que la flamme qui rassemble les Nations est un creuset unificateur et non un brasier destructeur.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Les médias sollicités pour la lutte contre le changement climatique

Pour une rapide accessibilité aux financements innovants

Etonam Sossou

L'Association Action en Faveur de l'Homme (AFHON) et l'ONG Jeune Volontaire pour l'Environnement (JVE) ont rassemblé le 27 juillet 2012 des journalistes autour «des sources de financements innovants pour lutter contre les changements climatiques au Togo». Cette rencontre marque le démarrage au Togo de la campagne pour les financements innovants en Afrique de l'Ouest. L'objectif, passé par les médias pour amener les décideurs à être plus exigeants dans les

négociations internationales et nationales. Et, faire d'eux un canal de communication sur les conséquences du changement climatique. «Les médias doivent relayer l'information en touchant toutes les couches de la population», a précisé la Directrice de AFHON, Mme Freitas Sandra.

Le financement de la lutte contre les changements climatiques est l'un des aspects les plus importants des efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face au défi des changements climatiques. C'est un catalyseur essentiel des efforts

menés dans les pays en développement pour renforcer leur capacité de résistance aux changements climatiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et soutenir le passage à un développement durable. Un financement effectué en temps voulu peut également renforcer la confiance entre pays et encourager des progrès dans les négociations.

Au Togo, les études sur l'évaluation des flux et investissements financiers pour le changement climatique ont estimé à 78 millions de dollars les besoins



Photo: L'Union

Les participants à l'Atelier

pour l'adaptation dans le secteur de l'agriculture, et à 52 millions de dollars les besoins pour l'atténuation dans le secteur de l'énergie. Dans le contexte actuel, ces montants semblent hors de portée de mobilisation pour les institutions devant mettre en œuvre les projets à financer.

En effet, la dotation budgétaire gouvernementale à l'environnement

et aux changements climatiques ainsi que les contributions provenant des bailleurs de fonds ne permettent pas de mobiliser un tel volume de ressources. Par ailleurs, les crises économiques et financières et les pressions sur les budgets des pays développés ont eu pour conséquence une baisse considérable de leurs allocations budgétaires. Il est donc nécessaire

d'identifier et de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles pour soutenir le financement du changement climatique.

Ce financement devra provenir d'un large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales et inclure le recours à des sources alternatives, ainsi que l'accroissement des contributions venant des sources existantes et des flux en provenance du secteur privé selon les responsables des deux structures.

Des engagements forts en faveur de mesures d'atténuation à l'échelle nationale et l'introduction de nouveaux instruments de politique gouvernementale basés sur la tarification du carbone, les taxes sur les transactions financières, le transport maritime et les billets d'avion sont des éléments importants dans la mobilisation du financement de la lutte contre les changements climatiques

Fin d'année scolaire

Le calvaire des enseignants vacataires

Les vacances sont là. Si, pour les élèves, c'est la période de repos mérité, pour les enseignants vacataires, c'est une période de galère plus ou moins longue. Et pour cause : dès la fin de l'année scolaire, des fondateurs d'établissements ont mis cette vacance à profit pour refuser de payer les salaires de leurs enseignants dont l'apport en matière d'appui à l'éducation n'est plus pourtant à démontrer. Est-ce parce que certains vacataires travaillent "dans le noir", sans autorisation d'enseigner, qu'ils se

trouvent ainsi à la merci des promoteurs de lycées et collèges privés ?

Apparemment, ce n'est pas tellement une question de statut, même si, en cas de problème, l'enseignant non payé peut se plaindre avec un contrat. Des enseignants vacataires permanents vivent les mêmes problèmes et sont obligés de subir le jeu de "cache-cache" des fondateurs d'établissements. Pire, alors que le budget consacré à la vacation est connu dès la rentrée scolaire, ces

promoteurs avancent que leur établissement a des problèmes de trésorerie.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de recouvrer les frais de scolarité des élèves, ils sont très prompts et très stricts, souvent même sans pitié. Alors pourquoi jouer au "chat et à la souris" quand il s'agit de payer les heures de vacation ? La conséquence de ces mois impayés de vacation, ce sont donc des cours non assurés et des programmes non achevés, donc une mauvaise qualité de l'enseignement.

31 juillet /Journée de la Femme Africaine

La femme africaine veut être plus indépendante

La date a été instituée le 31 juillet 1962, à Dar-Es-Salaam, Tanzanie, par 14 pays et huit mouvements de libération nationale, lors de la Conférence des Femmes Africaines. Pour l'heure, elle continue d'être célébrée car en Afrique, le panorama de la femme continue d'être tragique, cela en dépit d'un début de progrès leur permettant d'accéder à une indépendance économique et à des fonctions de décision et de pouvoir.

Les femmes africaines, dans nombre de pays, très souvent font face à des situations de dépendance psychologique envers leurs maris ou compagnons, dues à des préjugés ancestraux qui pourront être surpassés par les prochaines générations.

Dans les couches les plus défavorisées, les femmes sont doublement sacrifiées car, au-delà de leurs professions domestiques, elles doivent pourvoir aux besoins de la famille, parfois presque seule, quelle fois, souffrant en silence de la croissante violence domestique. Durant des siècles, le rôle de la femme africaine a porté sur la fonction de mère, épouse et maîtresse de maisons, tandis que les hommes s'attelaient aux travaux rémunérés.

Avec la décolonisation de l'Afrique, dans la seconde moitié du 20 siècle, plusieurs femmes ont commencé à exercer un travail rémunéré bien qu'elles recevaient un salaire inférieur à l'homme. Réagissant à cette discrimination,

elles ont réalisé diverses formes de lutte. Aujourd'hui, les femmes sont insérées dans tous les secteurs professionnels, même ceux qui, étaient encore réservés aux hommes, notamment la participation à des opérations militaires à haut risques.

Il est nécessaire que l'homme oublie les préconcepts et regarde la femme à pied d'égalité dans toutes les circonstances, tant au foyer qu'au travail. Quand tous les hommes procéderont de la sorte, la journée dédiée à la femme africaine n'aura plus sa nécessité. Au Togo, les femmes sont davantage appelées à assumer leur rôle dans la famille, la société ainsi que dans les institutions publiques.

Mois de ramadan

Place à la surenchère

Période de grande consommation des denrées de première nécessité, le mois de Ramadan s'annonce déjà difficile. Les consommateurs togolais ne savent plus où donner la tête, tant le prix des produits vitaux connaissent déjà une flambée.

De l'avis de Mme Amadou, teinturière, le mois de ramadan était considéré comme le mois où il y avait moins de dépenses parce que tout le monde jeûnait. Mais aujourd'hui, regrette-t-elle, c'est tout

à fait le contraire car on ne constate que des fluctuations sur toutes les denrées de première nécessité comme le riz, le sucre, l'huile, le lait sur les différents marchés. Quant à Oumar, commerçant au marché de Totsi "les prix du riz, du sucre ainsi que de l'huile depuis l'année dernière jusqu'au moment où je vous parle ont subi plusieurs changements ; le riz 400 FCFA, le sucre 600 FCFA, l'huile 1000 FCFA "Tout cela est dû au comportement

des grands commerçants de la place qui profitent de la situation pour augmenter le prix des marchandises et si le gouvernement n'envisage pas une solution rapidement en fixant un prix général, je vous assure le ramadan sera encore pire, car les prix ne sont pas contrôlés et chacun fait ce qu'il veut". En tout cas, le phénomène devient de plus en plus inquiétant au point où deux oranges coûtent jusqu'à 100Fcfa.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°187 DE LOTO KADOO DU 20 JUILLET 2012

Vivez chaque vendredi le tirage de **LOTO KADOO** qui ne cesse de répondre fidèlement aux attentes de ses parieurs. En effet, nous prenons part ce vendredi 27 juillet 2012 au tirage N°188 de **LOTO KADOO**.

Avant de l'entamer, faisons un retrospectif du dernier tirage pour dire qu'au précédent tirage, la LONATO a fait de nombreux heureux gagnants de gros lots et de lots intermédiaires à Lomé et à l'intérieur du pays.

A **LOME**, trois lots de **750.000F CFA** ont été gagnés sur les points de vente **5764, 5208 et 6127**; un lot de **675.000F CFA** sur le point de vente **7123**; un lot de **600.000F CFA** sur le point de vente **7723**; deux gros lots de **1.000.000 F CFA** sur les points de vente **5328 et 8500**; un gros lot de **1.250.000F CFA** sur le point de vente **8085** et un gros lot de **1.650.000 F CFA** sur la machine **7898**.

A **KARA**, un parieur gagne un lot de **500.000F CFA** sur le point de vente **1012**.

A **SOKODE** nous avons enregistré un lot de **975.000F CFA** sur le point de vente **1202**.

A **ATAKPAME** également dame chance a répondu au rendez-vous d'un parieur qui emporte une grosse somme de **3.060.000F CFA** sur le point de vente **2023**.

Au **PMU*TG** la fortune est toujours au bout de la course, la combinaison gagnante rapporte à chaque parieur dans le désordre un montant de **1.440.000F CFA**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

A LA LONATO, LA FORTUNE EST A VOTRE PORTEE !!!
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°188 de Loto Kadoo du Vendredi 27 Juillet 2012

Numéro de base

17

42

75

61

26

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 598 de Lotto Diamant du lundi 30 Juillet 2012

Numéro de base

21

89

61

13

90